

## **COMMISSION DU VIMEU**

**Réunion du 16 Mai 2019**

**Président:** M. CRESSON Alain.

**Présents:** MM. HORVILLE Grégory, SELIER Mickaël, TAVERNIER J. Pierre, VAQUEZ Pierre.

**Excusé :** M. DELABIE Dominique.

Le procès verbal de la réunion du 25 avril 2019 est adopté

### **○ Condoléances**

**Jérôme VAUQUET**, arbitre de District et attaché à son club FC Oust Marest (aujourd'hui en sommeil) nous a quittés.

A sa famille et à ses amis, la Commission adresse ses vives condoléances.

### **○ Remerciements**

**Au club de Miannay** pour l'organisation des demi finales Jeunes ce 8 mai 2019.

## **HOMOLOGATION**

*Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 7 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

### **CHALLENGE Armand GARDIN / Renaud FOURDRIN - U 15 –**

#### **○ DEMI-FINALES**

La rencontre n'ayant donné lieu à aucune réclamation est homologuée telle que parue sur le site officiel du District:

ABBEVILLE SC - OISEMONT FC      2 - 1

HARONDEL - NOUVION      en attente (25 mai)



Attendu que la réclamation de l'US Béthenourt a été communiquée par courrier électronique le 10/05/2019 au club d'Oisemont Templiers qui a fait part de ses observations;

VU l'article 3,2 b du règlement des coupes du Vimeu que:

"Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match, si cette équipe ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain"

Attendu qu'après contrôle des feuilles de match des équipes supérieures 1, 2 d'Oisemont Templiers du 5 mai 2019, aucun joueur des joueurs figurant sur la feuille de match de ce jour n'avait participé dans l'une de ces équipes supérieures (le joueur RAYMONDEAU Jérémy inscrit comme remplaçant dans l'équipe 1 n'était pas entré en jeu)

La commission :

⑩ dit la réserve non fondée.

Droits retenus

## **2. Réclamation du SC Oisemont Templiers.**

Attendu que la réclamation d'Oisemont Templiers a été communiquée par courrier électronique le 14/05/2019 au club de l'US Béthenourt qui a fait part de ses observations ;

VU l'article 3,2 b du règlement des coupes du Vimeu que :

Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match, si cette équipe ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain;

Attendu qu'après contrôle de feuille de match de équipe supérieure du 5 mai 2019 contre FC Mareuil Caubert 1, le joueur VAN KER Jérôme, licence n° 2410688866 a effectivement participé

La Commission

⑩ dit le joueur non qualifié pour participer à la rencontre de ce jour,

⑩ donne match perdu par pénalité à l'US Béthencourt 2

⑩ homologue la rencontre

OISEMONT Templiers 3 - US BETHENCOURT 2: 3 (trois) - 0 (zéro)

M. SELIER Mickaël n'a pas participé à l'étude du dossier, ni à la délibération.

## **CHALLENGE AXA Assurances DELETTRE.**

### **QUARTS de FINALE**

○ Les rencontres n'ayant donné lieu à aucune réclamation sont homologuées telles que parues sur le site officiel du District :

1. VALINES 2 - BETHENCOURT 3 6 - 0
2. ARREST - BOUILLANCOURT 3 - 2
3. FRIREULLES - GAMACHES 4 2 - 2 (tb 3 - 2)
4. WOIGNARUE 2 - MERS 2 0 - 0 (tb 4 - 3)

**DEMI FINALES**  
*Le jeudi 30 mai 2019*

*Lieux et horaires à déterminer*

⑩ **Challenge AXA**

ARREST 1 - VALINES 2  
FRIREULLES 1 - WOIGNARUE 1

**Challenge Sous-District :**

WD Av S 1 - BOURSEVILLE 1  
OISEMONT Templiers 3 - USNF 3

3 arbitres officiels par rencontre.

**Rappels** pour le déroulement des rencontres sur terrain neutre:

- Chaque équipe, ainsi que le club organisateur, doivent présenter 2 ballons de match.
- L'équipe la plus anciennement affiliée joue sous ses couleurs habituelles;
- Tablette :**  
Le club premier nommé doit **synchroniser sa tablette et l'utiliser** le jour du match dans les mêmes conditions qu'en championnat.

**FINALES**

Les finales se dérouleront le Dimanche 23 Juin 2019 à Friville-Escarbotin.

- ⑩ 10 h. Finale des u 18 : ABBEVILLE US 1 - AS GAMACHES 1
- ⑩ 14 h 30 : Finale Challenge AXA Assurances DELETTRE
- ⑩ 16 h 30 : Finale Challenge Sous-District

<b>DIVERS</b>
---------------

○ **Journée nationale des U 7.**

à Abbeville (stade Paul Délique) ce samedi 18 mai 2019

Sont concernées toutes les équipes des deux secteurs Ponthieu - Vimeu.

Rendez-vous à 13 h 30.

**○ Journées nationales à Gamaches et Fressenneville.**

**U 10 - U 11** Samedi 25 mai 2019 : 9 h 30

**U 8 - U 9** Samedi 25 mai 2019 : 13 h 30

Les clubs ont été informés individuellement de la répartition des équipes sur les lieux d'évolution.

**Le Président** : CRESSON A.

**Le Secrétaire de séance** : VAQUEZ P.